

# **SESSION D'HIVER 2012**

## **CEGEP DE SAINT-JEROME**

### **REPRISE DES COURS**

### **DU 16 AOÛT AU 28 SEPTEMBRE 2012**

- **SESSION HIVER 2012**

Les cours de la session d'hiver 2012 reprendront le jeudi 16 août et se termineront le vendredi 28 septembre.

Les cours se donneront selon l'horaire régulier, soit de 8 h à 18 h.

Les cours offerts le jeudi 16 août seront les cours selon l'horaire du lundi et les cours offerts le vendredi 17 août seront les cours selon l'horaire du mercredi.

Consultez le calendrier scolaire de la reprise des cours d'hiver 2012 sur le site [csti.qc.ca](http://csti.qc.ca) sous la rubrique « Accès rapides »

- **VIGNETTES DE STATIONNEMENT ET CASIER**

Les vignettes de stationnement émises à la session d'hiver 2012 seront en vigueur jusqu'au 12 octobre 2012.

Votre casier attribué à l'hiver 2012 est valide jusqu'au 28 septembre 2012. Après cette date, les casiers devront être libérés.

Pour obtenir un casier pour la session d'automne 2012 et hiver 2013, vous devrez consulter la procédure qui sera disponible sur le site Omnivox au mois de septembre prochain.

- **KIOSQUE INFO-RETOUR**

Un stand d'information sera installé à la pointe de l'agora. Des intervenants et des membres du personnel seront en mesure de répondre à toutes vos questions.

N'oubliez pas que le Carrefour d'aide aux étudiants sera également ouvert et que vous pouvez rejoindre les intervenants en tout temps au [cae@csti.qc.ca](mailto:cae@csti.qc.ca) et au poste 5757.

- **FACTURATION POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2012**

#### **À tous les étudiants qui poursuivront à la session d'automne 2012 au Cégep de Saint-Jérôme**

Les frais pour la session d'automne 2012 vous ont été facturés. La date limite de paiement est le mardi 5 septembre 2012.

Après cette date, des frais de retard de 30 \$ seront ajoutés à votre dossier de facturation.

- **INFORMATION SUR LES INCOMPLETS PERMANENTS (IN) DEMANDÉS À LA SESSION D'HIVER 2012**

#### **À tous les étudiants qui ont déposé des demandes d'incomplets permanents (IN)**

Un MIO vous sera envoyé dans les prochains jours vous indiquant la décision suite à votre demande d'incomplets permanents.

Pour les étudiants qui seront inscrits à la session d'automne 2012, votre aide pédagogique individuel communiquera avec vous à partir du 6 août si nécessaire pour ajuster votre cheminement scolaire.

Bon retour de session.